

Date de transmission de l'acte: 10/06/2026

Date de reception de l'AR: 10/06/2026

025-212502561-DE\_2026\_059-DE

A G E D I

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de Montbéliard

Canton de Maiche

Commune de Frambouhans

6 Grande Rue  
25140 FRAMBOUHANS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

**Nombre de  
Conseillers**

*En exercice – 15*

*Présents – 14*

*Votants – 15*

*Absents - 0*

*Représentés - 1*

*Non votants - 0*

*Excusés -0*

**Séance du lundi 08 juin 2026**

**huit juin deux mille vingt-six à 19h30**

Le Conseil Municipal de Frambouhans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire Franck VILLEMAIN

Etaient présents : Franck VILLEMAIN, Thomas TOURNIER, Myriam CAILLE, Charles MONNET, Emilie OUDOT, Jean-Pierre CALI, Véronique BARTHOULOT, Pascal VIENOT, Anne-Sophie BELAZIZ, Sylvain LAURENT, Marie NEZET, Mélissa PAGNOT, David PRETTE, Franck VUILLEMIN

Etaient représentés : Vanessa GUINCHARD représentée par Franck VILLEMAIN

Etaient excusés :

Etaient absents :

Secrétaire de séance : **Marie NEZET**

Date de convocation et affichage le **02/06/2026**

Délibération n° DE\_2026\_059

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

**Associations de Frambouhans**

Après l'étude de la commission « Vie associative » et l'analyse des différents questionnaires retournés par les associations, la responsable de la commission propose d'octroyer les subventions de fonctionnement suivantes :

1. A.C.C.A. (Chasse) : 160.00 € ;
2. Club de l'amitié : 160.00 € ;
3. Le Muppet's Band : 160.00 € ;
4. A.S.F. (Foot) 15 € par licencié de – de 18 ans, soit 55 licenciés x 15 = 825.00 € ;
5. GAF : 610.00 € ;

La responsable de la commission a expliqué au Conseil municipal que la Présidente de l'association *Les P'tits Écoliers* lui avait indiqué ne pas solliciter de subvention pour l'année en cours. Cette décision s'explique par l'incertitude quant à la pérennité de l'association, en raison d'un manque de bénévoles disponibles.

Le Conseil municipal valide les propositions à l'unanimité, un courrier sera envoyé aux associations.

Date de transmission de l'acte: 10/06/2026

Date de reception de l'AR: 10/06/2026

025-212502561-DE\_2026\_059-DE

Associations extérieures à Frambouhans  
A G E D I

Suite à la demande de subvention de la JEANNE D'ARC de Maîche, et après étude de leur dossier qui concerne 14 enfants de moins de 18 ans de notre commune, la commission « Vie associative » propose d'attribuer une subvention à hauteur de 15 € par enfant de moins de 18 ans soit 210.00 €.

Suite à la demande de subvention du Tennis Club de Maîche, et après étude de leur dossier qui concerne 8 enfants de moins de 18 ans de notre commune, la commission « Vie associative » propose d'attribuer une subvention à hauteur de 15 € par enfant de moins de 18 ans soit 120.00 €.

En contrepartie de la disponibilité de l'Harmonie de Maîche au cours de la Cérémonie du 11 novembre, la commission « Vie associative » propose d'attribuer une subvention de 160.00 € à cette association.

En contrepartie de la disponibilité de la section des Anciens Combattants de Maîche au cours de la Cérémonie du 11 novembre, la commission « Vie associative » propose d'attribuer une subvention de 160.00 € à cette association.

Le Conseil municipal valide les propositions à l'unanimité, un courrier sera envoyé aux associations.

Nombre de vote(s) pour : 15

Nombre de vote(s) contre : 0

Nombre d'abstention(s) : 0

Pour copie conforme  
Ainsi délibéré les jours mois et an que dessus  
Le Maire, Franck VILLEMMAIN

